9815 16686

ASSET ALLOCATION ADVISORS
Société Anonyme au capital de 2.000.000 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
PARIS B 410 204 390

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 25 septembre 2001

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
05 DEC. 2001
81489
N° de dépôt

L'an deux mille un,

Le 25 septembre,

à 15 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société Asset Allocations Advisors se sont réunis au 10 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

Monsieur Jean Louis MILIN,	Président
Monsieur Jack AVRY	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Dominique BENOIT	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Loïc de GUICHEN	Membre du Conseil de Surveillance
Madame Claudine LAVOIX	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Olivier ROY	Membre du Conseil de Surveillance
Mademoiselle Solange SALEM	Membre du Conseil de Surveillance

Absent excusé

Monsieur Hubert CHENUT	Censeur

Assistent également à la séance :

Monsieur Jean MOREAU	Président du Directoire
Monsieur Stéphane CORSALETTI	Membre du Directoire
Monsieur Julien MECHLER	Membre du Directoire
Monsieur William MUSSAT	Membre du Directoire

Monsieur Joan PIERSON

Mademoiselle Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

.....

- Démission du Censeur

Monsieur Milin informe le Conseil de Surveillance qu'il a reçu la démission de Monsieur Hubert CHENUT, Censeur, par courrier en date du 10 septembre 2001.

Le Conseil prend acte de cette démission.

- Cooptation d'un nouveau Membre du Conseil

Monsieur Milin rappelle aux Membres du Conseil que Monsieur Dordet, Membre du Conseil de Surveillance, a démissionné de ses fonctions et que le Conseil a acté cette démission dans sa séance du 26 juin 2001.

Il propose au Conseil de coopter en remplacement Monsieur Stéphane DEMOLY.

Le Conseil est favorable à cette proposition et, en conséquence, décide de coopter Monsieur Stéphane Demoly en remplacement de Monsieur Dordet pour la durée restant à courir des fonctions de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Demoly a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées. Il a déclaré, en outre, qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi pour ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membres du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général de Sociétés Anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il continuait de satisfaire à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

.....

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Fait à Paris le 23 octobre 2001

Le Président